

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 365**6 mars 2002****SOMMAIRE**

Account & Management Fiduciaire S.A., Useldange.	17518	Entreprise de Construction et de Terrassement Nic Schilling et Fils, S.à r.l., Fischbach/Clervaux.	17491
Account & Management Fiduciaire S.A., Useldange.	17518	European Energy Development S.A., Wiltz	17485
Airfreight Development Worldwide S.A., Stegen .	17483	F.E.L. A.G., Heinerscheid.	17514
Airfreight Development Worldwide S.A., Stegen .	17483	F.S.L. S.A., Wiltz	17495
Anguca, S.à r.l., Beaufort.	17490	Fahl Bauunternehmen, S.à r.l., Echternach	17495
APSI, S.à r.l., Wiltz	17497	Fahl Immobilien A.G., Echternach	17512
Auberge L'Espérance, S.à r.l., Puetscheid/ Grauenstein.	17475	Fahl Immobilien A.G., Echternach	17512
Auto-Team, S.à r.l., Grosbous	17514	Fleurilux, S.à r.l., Diekirch	17475
Auto-Team, S.à r.l., Grosbous	17514	G.C. Management S.A., Wiltz.	17496
Beim Beemchen, S.à r.l., Echternach.	17488	Garage Jeannot Schweig, S.à r.l., Hosingen	17484
Bois Schmitz, S.à r.l., Troisvierges	17480	Garage Jeannot Schweig, S.à r.l., Hosingen	17484
Boutique Tiers-Monde Nord, Ettelbruck.	17512	Garage Rudy Reuter Diekirch S.A., Diekirch.	17516
Boutique Tiers-Monde Nord, Ettelbruck.	17512	Global Fresh, S.à r.l., Ettelbruck.	17477
Brifex S.A., Wiltz	17515	Graphic Products & Services S.A., Luxembourg. .	17487
Business Consult S.A., Rombach	17474	G² S.A., Weiswampach	17481
Calorlux & Service, S.à r.l., Marnach	17489	H.P. Service, S.à r.l., Weiswampach.	17475
Carport, S.à r.l., Echternach	17515	Holdihoes S.A., Wiltz.	17489
Carrelages et Mosaïques Sauer, S.à r.l., Hupperdange.	17517	Holdihoes S.A., Wiltz.	17492
Centre Equestre Biirderfeld, S.à r.l., Burden	17485	Husting et Reiser S.A., Redange-sur-Attert.	17482
Cetinx Holding S.A., Wiltz	17490	Husting et Reiser S.A., Redange-sur-Attert.	17482
Cetinx Holding S.A., Wiltz	17495	Immobilière Hock, S.à r.l., Weiswampach.	17480
Chambrair Grand-Duché, S.à r.l., Rosport	17511	Immofamiliar, S.à r.l., Niederfeulen	17477
Christian Cannels, S.à r.l., Troine.	17479	Intelux Software Engineering S.A., Weiswampach.	17480
Colupla, S.à r.l., Wincrange	17513	Inter-Lux Trucking S.A., Doncols	17517
Constructions Moschetti S.A., Ettelbruck	17483	Isometall Distribution S.A., Troisvierges	17481
Constructions Moschetti S.A., Ettelbruck	17484	Itral A.G., Weiswampach	17478
Cordiaphon, GmbH, Luxembourg	17476	J&D Trading S.A., Luxembourg	17490
Corosi S.A.H., Weiswampach.	17488	Jersa Holding S.A., Lellingen	17491
Cosmolux International S.A., Echternach	17503	Jersa Holding S.A.H., Knaphoscheid.	17510
Cosmolux S.A., Echternach	17500	Julienne S.A., Luxembourg	17499
Courtage Bois, S.à r.l., Weiswampach.	17479	Katiar Holding S.A., Wiltz	17492
D.Code Luxembourg, S.à r.l., Wiltz.	17507	Katiar Holding S.A., Wiltz.	17506
Dahn Trading S.A., Wiltz	17491	Kopp Cadocenter S.e.n.c., Clervaux.	17497
Dahn Trading S.A., Wiltz	17510	Kopp Cadocenter S.e.n.c., Clervaux.	17498
E.E.D. S.A., Wiltz	17506	La Com Shipping S.A., Diekirch	17478
Editions et Promotions, S.à r.l., Diekirch.	17475	Lamavare S.A., Diekirch	17478
		Latabofa, S.à r.l., Wilwerdange.	17481
		Laucale S.A., Wiltz.	17496

Laucale S.A., Wiltz	17510	Polu, S.à r.l., Bettborn	17517
Lena S.A.H., Luxembourg	17474	Processor International Company S.A., Clervaux .	17509
Libra Digital Services, S.à r.l., Diekirch	17520	Processor International Company S.A., Clervaux .	17509
Locarlux S.A., Diekirch.	17518	Recatoit S.A., Huldange	17516
Lorilux, S.à r.l., Nothum.	17486	Rhegos, S.à r.l., Weiswampach.	17478
Lorilux, S.à r.l., Nothum.	17486	Rial, S.à r.l., Huldange	17479
Luxembourg Cargo Agency, S.à r.l., Ettelbruck . .	17476	Rover Hosingen, S.à r.l., Hosingen.	17517
Luxembourg Cargo Agency, S.à r.l., Ettelbruck . .	17498	S.P.G. Société de Promotion de la Gare S.A., Ettel-	
Luxembourg Cargo Agency, S.à r.l., Ettelbruck . .	17498	bruck	17485
Luxen Housing A.G., Diekirch	17514	S.P.G., Société de Promotion de la Gare S.A., Ettel-	
Luxen Housing A.G., Diekirch	17515	bruck	17485
Luxindus, S.à r.l., Wiltz	17516	Safre Holding S.A., Wiltz	17491
Magepar S.A., Weiswampach	17475	Safre Holding S.A., Wiltz	17509
Match Est, S.à r.l., Echternach	17513	Société Civile Immobilière Gaul et Clees, Winc-	
Match Est, S.à r.l., Echternach	17513	range	17478
Mega Services, S.à r.l., Luxembourg	17511	Solficorp S.A., Wiltz	17496
Menuiserie Schwalen, S.à r.l., Ettelbruck	17487	Solficorp S.A., Wiltz	17504
Metal Cladding Trading S.A., Weiswampach.	17481	Stegasma S.A., Wiltz	17519
Milesia Holding S.A., Wiltz	17491	Stockage Industriel Invest Holding S.A., Weis-	
Milesia Holding S.A., Wiltz	17507	wampach	17480
Miroiterie Origer S.A., Schieren	17486	Sycotec S.A., Weiswampach	17482
Miroiterie Origer S.A., Schieren	17486	T.C. Invest S.A., Soparfi, Wiltz	17496
Morgan & Reuter, S.à r.l., Echternach	17516	T.C. Invest S.A., Soparfi, Wiltz	17504
Multi Snack, S.à r.l., Ettelbruck	17520	Technoglass S.A., Wincrange.	17505
Noramco International, S.à r.l., Echternach	17482	Tip Top Chaussures S.A., Echternach.	17517
Nordbois, S.à r.l., Troisvierges	17479	Toiture du Nord S.A., Wincrange	17477
Optimise S.A., Redange/Attert	17496	Toiture du Nord S.A., Wincrange	17477
Optinord S.A., Troisvierges	17479	Top Level Management, S.à r.l., Wiltz	17495
P.C.I. Services, S.à r.l., Luxembourg.	17519	Top Level Management, S.à r.l., Wiltz	17505
Palais d'Été Restaurant, S.à r.l., Moestroff.	17506	Transports Gansen, S.à r.l., Bigonville	17518
Phi-Logos A.G., Hupperdange.	17481	U.K.T. S.A., Marnach	17480
Pictoris, S.à r.l., Wiltz.	17495	Venusia Real Estate Investment S.A., Doncols. . . .	17492
Pictoris, S.à r.l., Wiltz.	17500		

BUSINESS CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 4.449.

Le bilan au 31 décembre 2001 rectifié, enregistré à Diekirch, le 7 novembre 2001, vol. 269, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 novembre 2001.

Signature.

(93274/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 novembre 2001.

LENA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.600.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 octobre 2001, que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois à l'euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

La désignation de la valeur nominale des actions a été supprimée.

- L'article 5 alinéa 1 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72308/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

H.P. SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 3.100.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 2 novembre 2001, vol. 269, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 30 octobre 2001.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

(93129/663/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2001.

FLEURILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9261 Diekirch, 29, rue Muller Fromes.
R. C. Diekirch B 1.531.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 2 novembre 2001, vol. 269, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 30 octobre 2001.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

(93130/663/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2001.

AUBERGE L'ESPERANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9461 Puetscheid/Grauenstein, 1A, route de Vianden.
R. C. Diekirch B 3.074.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 2 novembre 2001, vol. 269, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 30 octobre 2001.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

(93131/663/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2001.

EDITIONS ET PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9280 Diekirch, 24, rue de Stavelot.
R. C. Diekirch B 5.717.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2001, vol. 321, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EDITIONS ET PROMOTIONS, S.à r.l.

Signature

(93132/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2001.

MAGEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.
R. C. Diekirch B 5.754.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden

Notaire

(93135/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2001.

LUXEMBOURG CARGO AGENCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbrück.

Contrat de cession d'actions

Les soussignés

Mme Nathalie Szturma, domiciliée 26a, cité Lopert, L-9061 Ettelbrück, ci-après le cédant,
etM. Rienzi Silvapulle, domicilié 13, um Charly, L-1870 Senningeberg, ci-après le cessionnaire,
Constatant:

que Mme Szturma détient 163 actions sans valeur au pair de la société LUXEMBOURG CARGO AGENCY, enregistrée conformément aux lois luxembourgeoises et ayant son siège social à Ettelbrück, Luxembourg.

Sont convenus de ce qui suit:

1. Le cédant cède au cessionnaire 75 actions de LCA pour le prix de 1.000 LUF.
2. La cession se fait libre de toutes charges.
3. Le cédant reconnaît et déclare avoir pouvoir et autorité pour céder les 75 actions au cessionnaire.
4. Le cédant déclare céder au cessionnaire, qui accepte, les actions spécifiées ci-dessus et au prix indiqué, conformément aux garanties habituelles en matière de sécurité et de droit, conformément aux conditions indiquées ci-dessus et conformément aux dispositions du droit luxembourgeois relatif à la cession d'actions.
5. Le présent contrat s'applique de plein droit aux ayants droit juridiques des parties.
6. Le présent contrat est régi par la loi luxembourgeoise.
7. Tout contentieux que les parties pourraient former sera soumis pour interprétation à la juridiction exclusive d'un Tribunal d'arbitrage qui se prononcera conformément aux dispositions restrictives définies ci-dessus et conformément aux articles 1003 et suivants du Code de procédure civile luxembourgeois et qui sera composé de trois personnes physiques.

Chaque partie désignera un arbitre et les arbitres ainsi choisis désigneront un troisième. Lorsque, dans les huit jours fixés pour la désignation des deux arbitres, une partie n'aura pas désigné son arbitre, celui-ci sera désigné, sans moyen de recours, par le Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie de l'arbitre le plus diligent.

Le Tribunal d'arbitrage siègera à Luxembourg.

Les arbitres jugeront par voie d'arbitrage en se basant sur l'impartialité plutôt que de se soumettre strictement à la loi et ils n'exerceront aucune activité commerciale, notamment dans le domaine qui fait l'objet du présent contrat.

La sentence du Tribunal d'arbitrage vaudra jugement de dernière instance. Les parties conviennent de renoncer à leur droit de faire appel quel que soit la décision et l'objet du litige. Dans tous les cas, le Tribunal d'arbitrage rendra sa sentence dans un délai de trois mois à compter à partir du jour où le dernier arbitre aura accepté son poste.

Les parties avanceront dès sa constitution les frais du Tribunal d'arbitrage ainsi que les rémunérations professionnelles des arbitres qui seront divisées en parts égales. La sentence désignera la partie qui devra définitivement supporter les frais et les rémunérations professionnelles ou indiquera le pourcentage des frais devant être supporté par chacune des parties.

Chaque fois qu'une sentence aura été rendue exécutoire, la partie qui par son refus d'exécuter la sentence force l'autre partie à faire procéder à des instructions juridiques, supportera tous les frais et les droits résultant de l'exécution.

Les parties donnent compétence au Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg tant pour l'application des dispositions ci-dessus que pour le règlement de toutes les difficultés susceptibles de naître de la présente clause d'arbitrage.

8. Le présent contrat prendra effet entre le cédant et le cessionnaire à partir de la date de sa signature.

Fait et signé à Ettelbrück, le 18 octobre 2001.

N. Szturma / R. Silvapulle

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2001, vol. 269, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(93137/591/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

CORDIAPHON, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2471 Luxembourg, 19, rue du Mur.

R. C. Diekirch B 4.109.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93191/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

IMMOFAMILIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederfeulen.

R. C. Diekirch B 1.035.

—
Le bilan au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 26 octobre 2001, vol. 269, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 novembre 2001.

Pour IMMOFAMILIAL, S.à r.l.

Signature

La gérante

(93136/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2001.

GLOBAL FRESH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 26A, Cité Lopert.

R. C. Diekirch B 4.950.

—
Lettre aux actionnaires de GLOBAL FRESH, S.à r.l.

Monsieur Daniel Schiltges donne sa démission en tant que gérant de la société GLOBAL FRESH.

D. Schiltges

Gérant

Enregistré à Diekirch, le 6 novembre 2001, vol. 269 fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(93138/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2001.

TOITURE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 56, route de Wiltz.

R. C. Diekirch B 1.234.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 6.250 voix sur 6.250.

1. décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 6.250.000,- LUF en 154.933,45 Euros.

2. décide d'augmenter le capital social de EUR 66,55 pour le porter de son montant actuel de EUR 154.933,45 à EUR 155.000 par incorporation de réserves.

3. décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

4. décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante.

Le capital social est fixé à un montant de cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000) divisé en six mille deux cent cinquante (6.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingts (EUR 24,80) euros chacune.

Pour publication au Mémorial.

Wincrange, le 14 mai 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93181/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

TOITURE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 56, route de Wiltz.

R. C. Diekirch B 1.234.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TOITURE DU NORD S.A.

(93194/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

LA COM SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 3 octobre 2001, reçu par Me Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(93139/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

LAMAVARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 3 octobre 2001, reçu par Me Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(93140/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2001.

RHEGROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 2.934.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 15, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93141/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

ITRAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 4.948.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93142/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GAUL ET CLEES, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9780 Wincrange, 36, route de Boevange.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 10 voix sur 10.

1. décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 100.000,- LUF en Euros.

2. décide d'augmenter le capital social (dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales) de EUR 2.478,93 pour le porter de son montant actuel de EUR 2.478,93 à EUR 2.500,- par incorporation de réserves.

3. décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

4. décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante.

Le capital social est fixé à un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) représenté par dix (10) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante (EUR 250) euros chacune.

Pour publication au Mémorial.

Wincrange, le 3 juillet 2001.

Pour la société

J.-P. Gaul / C. Clees

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93211/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

OPTINORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 69, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 3.359.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93143/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

CHRISTIAN CANNELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 67, route de Hoffelt.
R. C. Diekirch B 2.655.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 15, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troine, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93144/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

RIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 1.479.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93145/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

NORDBOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9908 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.
R. C. Diekirch B 4.849.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93146/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

COURTAGE BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.
R. C. Diekirch B 4.643.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 15, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93147/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

BOIS SCHMITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.

R. C. Diekirch B 2.574.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93148/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

IMMOBILIERE HOCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 3.166.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93149/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

INTECLUX SOFTWARE ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 2.060.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93150/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

U.K.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marburgerstrooss.

R. C. Diekirch B 2.732.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93151/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

STOCKAGE INDUSTRIEL INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 2.029.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 16, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93152/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

LATABOFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 41A.
R. C. Diekirch B 2.777.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wilwerdange, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93153/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

METAL CLADDING TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 3.333.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93154/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

G² S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.
R. C. Diekirch B 2.473.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 14, case 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93155/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

PHI-LOGOS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9755 Hupperdange, Maison 43.
R. C. Diekirch B 5.222.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hupperdange, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93156/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

ISOMETALL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4, Zone Industrielle.
R. C. Diekirch B 5.382.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93157/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

HUSTING ET REISER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Ell.

R. C. Diekirch B 2.572.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. HUSTING ET REISER
tenue en date du 11 octobre 2001 à 16.30 heures*

Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros.

L'assemblée décide à l'unanimité de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros qui de cette manière est arrêté à trente sept mille cent quatre-vingt-quatre virgule zéro trois euros (37.184,03 EUR).

Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion.

Le capital social de la société est augmenté de trois cent quinze virgule quatre-vingt-dix-sept euros (315,97 EUR) pour le porter de son montant actuel de 37.184,03 euros à trente sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) par incorporation de réserves.

Adaptation de la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

La valeur nominale des actions émises et la mention du capital social sont adoptées en conséquence.

Adaptation de l'article 3 des statuts.

L'article 3 des statuts est adapté et a la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) représenté par cent cinquante (150) actions de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Redange, le 11 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Un Administrateur

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2001, vol. 269, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93161/561/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

HUSTING ET REISER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, route d'Ell.

R. C. Diekirch B 2.572.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(93162/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

SYCOTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 4.620.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 24 octobre 2001, vol. 210, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(93158/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

NORAMCO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 5.062.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Diekirch, le 6 novembre 2001, vol. 269, fol. 32, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 novembre 2001.

Signature.

(93159/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

AIRFREIGHT DEVELOPMENT WORLDWIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Stegen, 39, route de Medernach.
R. C. Diekirch B 4.278.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège en date du 10 septembre 2001 à 11.00 heures

Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros.

L'assemblée décide à l'unanimité de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros qui de cette manière est arrêté à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion.

Le capital social de la société est augmenté de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 euros à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par incorporation de réserves.

Adaptation de la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

La valeur nominale des actions émises et la mention du capital social sont adoptées en conséquence.

Adaptation de l'article 3 des statuts.

L'article 3 des statuts est adapté et a la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Stegen, le 10 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2001, vol. 269, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93164/561/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

AIRFREIGHT DEVELOPMENT WORLDWIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Stegen, 39, route de Medernach.
R. C. Diekirch B 4.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(93165/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

CONSTRUCTIONS MOSCHETTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr. Herr.
R. C. Diekirch B 4.677.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège en date du 17 septembre 2001

Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros.

L'assemblée décide à l'unanimité de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros qui de cette manière est arrêté à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion.

Le capital social de la société est augmenté de deux cent soixante trois virgule trente et un euros (263,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 euros à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) par incorporation de réserves.

Adaptation de la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

La valeur nominale des actions émises et la mention du capital social sont adaptées en conséquence.

Adaptation de l'article 3 des statuts.

L'article 3 des statuts est adapté et a la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) représenté par vingt-cinq (25) actions de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) chacune.

Ettelbruck, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2001, vol. 269, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93166/561/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

CONSTRUCTIONS MOSCHETTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr. Herr.
R. C. Diekirch B 4.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(93167/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

GARAGE JEANNOT SCHWEIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 6, rue Principale.
R. C. Diekirch B 2.111.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue au siège de la société le 25 octobre 2001 à 15.00 heures

Présents:

Monsieur Jeannot Schweig, 100 parts sociales

Madame Sylvie Schweig-Schmitz, 100 parts sociales

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros.
- 2) Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés de leur capital en EUros.
- 3) Adaptation de l'article 6 des statuts.

Décisions

Après avoir délibéré, les associés à l'unanimité des voix

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, qui de cette manière est arrêté à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix Euros (49.578,70)

Décident d'augmenter le capital social de quatre cent vingt-et-un virgule trente Euros (421,30) Euros pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix Euros (49.578,70) à cinquante mille Euros (50.000,-) par incorporation des réserves.

Décident d'adapter l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000,-) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,-) chacune.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Jeannot Schweig, prénommé	100 parts sociales
2) Madame Sylvie Schweig-Schmitz, prénommée	100 parts sociales
Total des parts	200 parts sociales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Hosingen, le 25 octobre 2001.

J. Schweig / S. Schweig-Schmitz

Un Associé / Un Associé

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2001, vol. 269, fol. 29, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93168/561/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

GARAGE JEANNOT SCHWEIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 6, rue Principale.
R. C. Diekirch B 2.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(93169/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

S.P.G. SOCIETE DE PROMOTION DE LA GARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue de la Gare.
R. C. Diekirch B 4.634.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
en date du 8 octobre 2001 à 11.00 heures*

Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros

L'Assemblée décide à l'unanimité de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euros qui de cette manière est arrêté à trente mille neuf cent quatre vingt seize virgule soixante neuf Euros (30.986,69)

Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion

Le capital social de la société est augmenté de deux cent soixante trois virgule trente et un Euros (263,31) pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 Euros à trente et un mille deux cent cinquante (31.250,-) par incorporation de réserves.

Adaptation de la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social

La valeur nominale des actions émises et la mention du capital social sont adaptées en conséquence.

Adaptation de l'article 5 des statuts

L'Article 5 des statuts est adapté et a la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de douze virgule cinquante Euros (12,50) chacune.

Ettelbruck, le 8 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Un Administrateur

Signatures

(93170/561/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

S.P.G. SOCIETE DE PROMOTION DE LA GARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue de la Gare.
R. C. Diekirch B 4.634.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(93171/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

CENTRE EQUESTRE BIIRDERFELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9142 Bürden, 1, Biirderfeld.
R. C. Diekirch B 4.485.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Pour le compte de CENTRE EQUESTRE BIIRDERFELD, S.à r.l.

COMPTIS, S.à r.l.

Signature

(93163/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

EUROPEAN ENERGY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.098.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EUROPEAN ENERGY DEVELOPMENT S.A.

(93192/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

MIROITERIE ORIGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9116 Schieren, Zone Industrielle.
R. C. Diekirch B 2.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(93173/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

MIROITERIE ORIGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9116 Schieren, Zone Industrielle.
R. C. Diekirch B 2.101.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue à Schieren en date du 4 octobre 2001 à 14.00 heures*

Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros

L'Assemblée décide à l'unanimité de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euros qui de cette manière est arrêté à quarante neuf mille cinq cent soixante dix-huit virgule soixante dix Euros (49.578,70)

Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion

Le capital social de la société est augmenté de quatre cent vingt et un virgule trente Euros (421,30) pour le porter de son montant actuel de 49.578,70 Euros à cinquante mille Euros (50.000,-) par incorporation de réserves.

Adaptation de la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social

La valeur nominale des actions émises et la mention du capital social sont adaptées en conséquence.

Adaptation de l'article 5 des statuts

L'Article 3 des statuts est adapté et a la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000,-) représenté par deux cents (200) actions de deux cent cinquante Euros (250,-) chacune.

Schieren, le 4 octobre 2001.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 22 octobre 2001, vol. 269, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93172/561/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

LORILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9678 Nothum, 28, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 5.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(93175/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

LORILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9678 Nothum, 28, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 5.135.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue au siège de la société le 10 octobre 2001 à 15.00 heures

Présents:

Monsieur Gusty Kneip, 500 parts sociales

L'associé est habilité, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros.
- 2) Adaptation de l'article 5 des statuts.

Décisions:

Après avoir délibéré, l'associé à la majorité des voix
 Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euros.
 Décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt quatorze virgule soixante huit (12.394,68) Euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont attribuées au associés de la façon suivante:

1) Monsieur Gusty Kneip, prénommé. 500 parts sociales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Nothum, le 10 octobre 2001.

Signature

L' Associé

Enregistré à Diekirch, le 22 octobre 2001, vol. 269, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93174/561/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

GRAPHIC PRODUCTS & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

—
 EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 2 octobre 2001, enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2001, volume 607, folio 21, case 1, que le siège social de la société anonyme GRAPHIC PRODUCTS & SERVICES S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 10 mai 2001, non encore publié au Mémorial C, a été transféré de L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 octobre 2001.

F. Unsen.

(93176/234/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

MENUISERIE SCHWALEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9060 Ettelbruck, 3, Zone Industrielle.

R. C. Diekirch B 4.152.

—
Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 3 octobre 2001 à 10.00 heures

Ordre du jour:

1. Démission de la gérante administrative Madame Schwalen-Dahm Anne
2. Nomination d'un nouveau gérant administratif

Procès-verbal

Au début de la réunion, qui est ouverte par M. Schwalen, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Schwalen Marc, et comme scrutateur Mme Schwalen Anne tous présents et ce acceptant.

Résolutions

1) Par votes spéciaux, l'Assemblée accepte la démission de Madame Schwalen-Dahm Anne de sa fonction de gérante administrative et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat à ce jour.

2) L'Assemblée nomme comme nouveau gérant administratif Monsieur Schwalen Marc 75, rue de Welscheid L-9090 Warken de la société MENUISERIE SCHWALEN, S.à r.l. avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 9 novembre 2001, vol. 269, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(93187/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

BEIM BEEMCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6436 Echternach, 2, rue des Ecoliers.

R. C. Diekirch B 3.294.

—
*Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés
tenue à Echternach le 29 octobre 2001*

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.
- 2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros.
- 3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.
- 4) Adaptation de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) Euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) Euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité:

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

Décident d'augmenter le capital social de 105,32 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation du report à nouveau.

Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

Décident d'adapter l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) Euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) Euros chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

N. Reichert / D. Rasqui

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2001, vol. 559, fol. 81, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93182/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

COROSI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.

R. C. Luxembourg B 2.617.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2001

Le vendredi 12 octobre 2001 à 10.00 heures, les actionnaires de COROSI S.A. ont tenu une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sis Route de Clervaux 86 à L-9990 Weiswampach.

Une feuille de présence est élargée par les actionnaires à leur entrée en séance.

Monsieur Kurt Leinen, expert fiscal, demeurant à Sankt Vith est élu Président de l'assemblée.

Monsieur Erwin Schröder, expert fiscal, habitant à Schlierbach est appelé comme scrutateur.

D'accord entre le président et le scrutateur, Madame Yolande Grisius, employée privée, demeurant à Weidingen est appelée à remplir le rôle de secrétaire.

Le bureau constate de la feuille de présence que tous les actionnaires, propriétaires de l'intégralité des actions qui jouissent du même nombre de voix, sont présents ou représentés.

Tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publicité.

La feuille de présence est alors arrêtée ne varietur, signée des membres du bureau et annexée au présent procès-verbal.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- 1) les statuts,
- 2) la feuille de présence,
- 3) le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000,

Chaque actionnaire se désiste, autant que de dû, de tout droit ou action né ou à naître du fait de l'absence de convocation.

L'assemblée peut donc décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, le président rappelle que les questions suivantes sont portées à l'ordre du jour:

- 1) augmentation du capital social;
- 2) conversion du capital social en euros;
- 3) modification des articles 5 et 6 des statuts;
- 4) divers.

Le président met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour:

L'assemblée générale des actionnaires est habilitée, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, de prendre à la majorité simple les décisions suivantes, sans égard à la représentation du capital social.

1. L'assemblée décide à l'unanimité de majorer le capital par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 8.451 LUF pour le porter à 1.452.236 LUF, sans émission d'actions nouvelles.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage du bilan arrêté au 31 décembre 2000, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. L'assemblée décide à l'unanimité de convertir le capital social actuel de 1.452.236 LUF en Euro au cours de change d'un Euro pour 40,3399 LUF, de façon à ce que le capital social s'établisse à 36.000 EUR, représenté par 100 actions sans valeur nominale. Le nombre total des actions reste donc inchangé après la conversion du capital social en Euro.

3. Suite à ces résolutions, l'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier les articles 5 et 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt 36.000 EUR, eingeteilt in 100 Aktien ohne Angabe eines Nennwertes. Alle Aktien sind ganz freigestellt.

Art. 6. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien mit Ausnahme derjenigen Aktien, die durch das Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Gesellschaft kann den Rückkauf ihrer eigenen Aktien vornehmen nach den im Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11.00 heures et de tout ce que dessus, le présent procès-verbal est dressé et signé des membres du bureau.

K. Leinen / E. Schröder / Y. Grisius

Le Président / le scrutateur / la secrétaire

Enregistré à Clervaux, le 22 octobre 2001, vol. 210, fol. 13, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(93177/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 novembre 2001.

**CALORLUX & SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TRANSPORT MIKE, S.à r.l.).**

Siège social: Marnach.

R. C. Diekirch B 5.689.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001. (93183/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

HOLDIHOES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Diekirch B 5.725.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2001

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires ratifie le mandat du commissaire aux comptes pour l'an 2000 à la S.à r.l. FIDOMES. Elle remercie et donne décharge à l'ancien commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK.

Le mandat du commissaire aux comptes confié à la S.à r.l. FIDOMES prendra fin à l'Assemblée Générale Annuelle Statuant sur l'exercice 2005.

Deuxième résolution

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 3.500 voix sur 3.500

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 3.500.000,- LUF en 86.762,90 EUR.

2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 737,10 pour le porter de son montant actuel de EUR 86.762,90 à EUR 87.500,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.

3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

4. Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) divisé en trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 juin 2001.

Pour la société

DELMA ET CIE, S.à r.l.

Administrateur-Délégué

Signature

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 79, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93216/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

ANGUCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 15, rue de Grundhof.
R. C. Diekirch B 2.537.

*Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est déroulée
au siège social à Grundhof le 22 octobre 2001 à 10.00 heures*

Est présent l'associé unique de la société:

M. Antonello Castellucci

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

De convertir le capital social de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) au cours du change fixé entre le francs luxembourgeois et l'euro.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) représenté par cent parts sociales (100).»

Et lecture faite, l'associé a signé

Grundhof, le 22 octobre 2001.

Signature

L'Associé

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2001, vol. 321, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93188/999/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

J&D TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 2 octobre 2001 enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2001, volume 607, folio 21, case 1, que le siège social de la société anonyme J&D TRADING S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Diekirch en date du 17 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 654 du 13 septembre 2000, a été transféré de L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 novembre 2001.

F. Unsen.

(93184/234/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

CETINEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.799.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2001

L'Assemblée Générale des Actionnaires ratifie le mandat du commissaire aux comptes pour l'an 2000 à la S.à r.l. FIDOMES.

Elle remercie et donne décharge à l'ancien commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK.

Le mandat du commissaire aux comptes confié à la S.à r.l. FIDOMES prendra fin à l'Assemblée Générale Annuelle Statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 mai 2001.

Pour la société

DELMA ET CIE, S.à r.l. / SOLFICORP S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93217/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

DAH N TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.850.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

DAH N TRADING S.A.

(93193/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

JERSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9760 Lellingen, Maison 42A.
R. C. Diekirch B 1.986.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

JERSA HOLDING S.A.

(93195/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

SAFRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.852.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SAFRE HOLDING S.A.

(93196/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

MILESIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.798.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 78, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

MILESIA HOLDING S.A.

(93197/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET DE TERRASSEMENT NIC SCHILLING ET FILS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Capital social: LUF 4.650.000,-.

Siège social: L-9749 Fischbach/Clervaux, Maison 23.
R. C. Diekirch B 390.

—
Le bilan et les annexes au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 39, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Est nommé gérant, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Nico Schilling.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Signature.

(93226/999/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

KATIAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.360.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

KATIAR HOLDING S.A.

(93198/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

HOLDIHOES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.725.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 79, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

HOLDIHOES S.A.

(93199/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

VENUSIA REAL ESTATE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, Bohey 9.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme PAT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1725 Luxembourg, Rue Henri VII, 28, ici représentée par son administrateur Madame Madeleine Meis, administrateur de sociétés, domiciliée L-9647 Doncols Bohey 9, agissant en tant que mandataire spécial du Conseil d'Administration en vertu d'une décision du 2 mai 2001.

2) Madame Madeleine Meis, administrateur de société, domiciliée Bohey 9 L-9647 Doncols,

Une copie certifiée conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration, après signature par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de VENUSIA REAL ESTATE INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Doncols.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité d'intermédiaire commercial.

La société aura également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) euros (EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre ou télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées Générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables. Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pourcent du capital nominal. L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La Société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la Société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution - liquidation

Art. 18. La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Dispositions Transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2001
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mai 2002.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

PAT HOLDING S.A. préqualifiée, douze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf actions	12.499
Madame Madeleine Meis, prénommée, une action	1
	12.500

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3.

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans:

- a) Madame Madeleine Meis, administrateur de sociétés, domiciliée Bohey 9 L-9647 Doncols,
- b) ADAMAS S.A., avec siège social à L-1725 Luxembourg, Rue Henri VII, 28,
- c) PAT HOLDING S.A., avec siège social à L-1725 Luxembourg, Rue Henri VII, 28.

2. Le nombre de commissaires est fixé à 1.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans Monsieur Stéphan Moreaux, Réviseur d'Entreprise, demeurant à B-6600 Bastogne, Rue des Hêtres n° 41.

3. Le siège social de la Société est fixé à Bohey 9, L-9647 Doncols.

4. Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein Madame Madeleine Meis, préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à cinquante millions quatre cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quinze (50.424.875,-) francs luxembourgeois.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ cinq cent soixante-dix mille (570.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Meis, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2001, vol. 132S, fol. 34 case 4. – Reçu 504.249 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(93229/230/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

F.S.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.843.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

F.S.L. S.A.

(93200/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

CETINEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.799.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 79, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CETINEX HOLDING S.A.

(93201/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

TOP LEVEL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.232.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TOP LEVEL MANAGEMENT, S.à r.l.

(93202/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

PICTORIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 3.191.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PICTORIS, S.à r.l.

(93203/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

FAHL BAUUNTERNEHMEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6447 Echternach, 1, rue Hoveleck.
H. R. Diekirch B 2.205.

—
Durch Gesellschafterbeschluss vom 22. Oktober 2001 wurde beschlossen, das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln und dem ersten Abschnitt von Artikel 5 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12.394,68 EUR) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je vierundzwanzig Komma neunundsiebzig Euro (24,79 EUR), voll in Bar eingezahlt»

Unterschrift

der Gesellschafter

Enregistré à Remich, le 7 novembre 2001, vol. 177, fol. 3, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93236/820/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

T.C. INVEST S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.317.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 80, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

T.C. INVEST S.A.

(93204/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

SOLFICORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.201.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SOLFICORP S.A.

(93205/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

LAUCALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9557 Wiltz, 6, rue Michel Rodange.
R. C. Diekirch B 4.171.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LAUCALE S.A.

(93206/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

G.C. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.316.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

G.C. MANAGEMENT S.A.

(93207/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

OPTIMISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8508 Redange/Attert, 36, rue de Reichlange.
R. C. Diekirch B 6.189.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 octobre 2001 le conseil d'administration se compose comme suit:

Max Meyer, administrateur de sociétés, demeurant Redange/Attert, administrateur délégué

Claude Faber, ingénieur, demeurant à Olm

Charles Meyer, licencié en sciences économiques, demeurant à Bereldange

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 559, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93263/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 novembre 2001.

APSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 3.320.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

APSI, S.à r.l.

(93208/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2001.

KOPP CADOCENTER S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: Clervaux, 36, Grand-rue.

L'an deux mille un, le quinze février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange/Attert.

Ont comparu:

Madame Josée Kopp, commerçante, épouse de Monsieur Manuel Keipes, demeurant à Clervaux,

Monsieur Manuel Keipes, commerçant, demeurant à Clervaux,

lesquels ont démontré au notaire instrumentant qu'ils détiennent ensemble toutes les parts de la société en nom collectif KOPP CADOCENTER S.e.n.c., avec siège à Clervaux, 36, Grand-rue.

I- Exposé

La société a été constituée sous la forme d'une S.à r.l. aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Delvaux, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 9 novembre 1977, transformée en société en nom collectif aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 3 août 1978, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 27 février 1991.

Monsieur Antoine Kopp, co-associé, est décédé le 8 mai 1993 en laissant ses 60 parts sociales à sa fille unique, Madame Josée Kopp, qui détenait alors 80 parts sociales contre 20 à Monsieur Manuel Keipes.

*II- Décisions***1° Associés:**

Les associés prennent acte de et ils approuvent la cession par Madame Josée Kopp de 30 parts sociales à Monsieur Manuel Keipes. Dorénavant, les associés détiennent donc 50 parts sociales chacun. L'article 6 des statuts sera modifié en conséquence.

En leur qualité de gérants, les comparants déclarent prendre acte, pour la société, de ces changements d'associés et ils renoncent à toute signification supplémentaire.

2° Objet:

L'objet social est élargi et l'article 2 des statuts prendra la teneur suivante:

«**Art. 2:** La société a pour objet

I) L'exploitation d'un magasin, l'achat et la vente en gros et en détail d'articles de cadeaux, parfumerie, maroquinerie, bijouterie, jouets, souvenirs, articles pour fumeurs, articles de sports et articles pour l'hôtellerie;

II) La prestation de services et le commerce de marchandises relatifs aux soins du visage et du corps, le maquillage, la manucure et la pédicure, par l'intermédiaire de personnes physiques dûment qualifiées, ainsi que toutes opérations généralement quelconques de nature à favoriser la réalisation de l'objet social.»

3° Gérance:

Madame Josée Kopp et Monsieur Manuel Keipes resteront les seuls gérants statutaires mais l'assemblée générale des associés peut leur adjoindre un ou plusieurs gérants associés ou salariés, chaque fois que des qualifications spéciales seront requises pour l'exercice d'une branche de l'objet social.

L'article 14 des statuts sera modifié en conséquence.

L'assemblée nomme gérante Madame Sandrine Poncelet, esthéticienne-cosméticienne-visagiste-pédicure et manucure demeurant à B-6600 Bastogne, 8, avenue Olivier.

Madame Kopp et Monsieur Keipes continueront à engager la société sous leur signature individuelle pour toutes les branches d'activité anciennes, groupées ci-dessus sub I); pour les branches d'activité nouvelles, énumérées dans l'objet social sub II), la société sera engagée par les signatures collectives de deux gérants, dont l'une doit obligatoirement être celle de Madame Sandrine Poncelet.

Madame Poncelet aura seule la responsabilité de la prestation de services en ces matières.

Dont acte, fait et passé à Lipperscheid-Delt, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé. J. Kopp, M. Keipes, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 22 février 2001, vol. 400, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 30 mars 2001.

C. Mines

Notaire

(93210/225/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

KOPP CADOCENTER S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: Clervaux, 36, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 753.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés suite à l'assemblée générale du 15 février 2001, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Diekirch en date du 8 novembre 2001.

(93209/225/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2001.

LUXEMBOURG CARGO AGENCY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 26A, Cité Lopert.

R. C. Diekirch B 3.117.

Décisions des associés

1) Répartition du résultat de l'année 2000

Bénéfice de l'année: LUF 5.724.627

Le bénéfice sera reporté.

2) Décharge

Décharge est donnée à la gérante de la société, Madame Nathalie Szturma, et elle est confirmée dans son mandat.

3) Augmentation du capital et conversion du capital social en Euro

Les associés décident d'augmenter le capital social de LUF 4.249 par incorporation des résultats reportés. Après cette augmentation, le capital social est de LUF 504.249. Ce capital est ensuite converti au cours de change d'un Euro (40,3399 LUF) en 12.500 Euros. Le capital social est divisé en 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros chacune.

Le nombre total des parts sociales reste inchangé après conversion du capital social en Euro. Le nombre des parts sociales par associé reste donc également inchangé.

Suite à la résolution qui précède, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500 Euros (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de 25 Euros (vingt-cinq Euros) chacune. Les parts sociales sont détenues comme suit:

Madame Nathalie Szturma, prénommée, quatre-vingt-huit parts sociales	88
Monsieur Daniel Schiltges, prénommé, quatre-vingt-sept parts sociales	87
Monsieur Théo Weirig, prénommé, cent parts sociales	100
La société holding CARGO EQUIPMENT CORPORATION, prénommée, cent cinquante parts sociales	150
Monsieur Rienzi Silvapulle, prénommé, soixante-quinze parts sociales	75
Total: cinq cents parts sociales.	500»

Ettelbruck, le 5 novembre 2001.

CARGO EQUIPEMENT CORPORATION / N. Szturma / T. Weirig / D. Schiltges / R. Silvapulle

Signature

Enregistré à Diekirch, le 8 novembre 2001, vol. 269, fol. 34, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(93241/591/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

LUXEMBOURG CARGO AGENCY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 26A, Cité Lopert.

R. C. Diekirch B 3.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Diekirch, le 8 novembre 2001, vol. 269, fol. 34, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 novembre 2001.

Signature.

(93242/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

JULIENNE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

L'an deux mille un, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JULIENNE S.A., ayant son siège social à Wiltz, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 3 décembre 1998 C, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 mars 1999, numéro 133.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à B-Meixle-Tige.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Hologne, conseil économique, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (537,- LUF).

2.- Transformation du capital en euros pour le porter à 31.000,- EUR.

3.- Transfert du siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (537,- LUF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

L'augmentation du capital de cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (537,- LUF) se fait par versements en espèces, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR, de sorte que le capital social de un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF) s'établisse à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5 (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Le premier alinéa de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2 (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite du présent acte est estimé à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Nalepa, G. Kettel, J.-P. Hologne, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 octobre 2001, vol. 419, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 novembre 2001.

E. Schroeder.

(93237/228/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

PICTORIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 3.191.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2001

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR.

2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,32 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.

3. Décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

4. Décide d'adapter l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (EUR 125,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 septembre 2001.

Pour la société

DELMA ET CIE, S.à r.l.

B. De Bien

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93212/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

COSMOLUX S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Echternach, Zone Industrielle.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den vierundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes MAXIM MARKENPRODUKTE VERWALTUNGS GmbH, mit Sitz in D-50259 Pulheim/Köln, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichtes Bergheim HRB 2.727

hier vertreten durch Herrn Dr. Rudolf Hans Giesen, Kaufmann, wohnhaft in D-50858 Köln, Mohnweg 27, handelnd in seiner Eigenschaft als einzelzeichnungsberechtigter Geschäftsführer besagter Gesellschaft.

2.- Herr Dr. Rudolf Hans Giesen, Kaufmann, wohnhaft in D-50858 Köln, Mohnweg 27.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchten, die Satzungen einer zu gründender Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung COSMOLUX S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegen stehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre Luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Die Geschäftsführer, beziehungsweise die zur Geschäftsführung der Gesellschaft zeitweilig Befugten, können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen, sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Herstellung und den Vertrieb von kosmetischen Artikeln, sowie Produkte der Nahrungsergänzung.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) und ist aufgeteilt in tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je tausend Euro (EUR 1.000,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II.- Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern. Auch Nicht-Gesellschafter können dem Verwaltungsrat angehören.

Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnissen zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate übertragen werden, welcher deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhafter Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist.

Dritten gegenüber ist die Gesellschaft in allen Fällen durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, verpflichtet.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III.- Generalversammlung

Art. 13. Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Mittwoch des Monats Juni um elf Uhr vormittags statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Der Verwaltungsrat kam alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Art. 15. Falls sämtliche Gesellschafter das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2001.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2002 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten die tausend (1.000) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Die Kommanditgesellschaft deutschen Rechtes MAXIM MARKENPRODUKTE VERWALTUNGS GmbH mit Sitz in D-50259 Pulheim/Köln einhundert Anteile.	100
2.- Herr Dr. Rudolf Hans Giesen, Kaufmann, wohnhaft in D-50858 Köln, Mohnweg 27, neunhundert Anteile.	900
Total: tausend Anteile.	1.000

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-), sowie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Abschätzung

Zu fiskalischen Zwecken wird das Gesellschaftskapital abgeschätzt auf den Betrag von 40.339.900,- Franken.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf 500.000,- Franken.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

a) Herr Dr. Rudolf Hans Giesen, Kaufmann, wohnhaft in D-50858 Köln, Mohnweg 27.

b) Frau Eva Giesen, Kauffrau, wohnhaft in D-50858 Köln, Mohnweg 27.

c) Herr Johannes Ristelhuber, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-Köln.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 124, route d'Arlon.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2005.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach, Zone Industrielle.

6.- Dem Verwaltungsrat wird das Recht erteilt eines oder mehrere seiner Mitglieder zu Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, mit Vollmacht die Gesellschaft hinsichtlich der tagtäglichen Geschäftsführung zu vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube, des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: Dr. R. H. Giesen, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 octobre 2001, vol. 352, fol. 42, case 9. – Reçu 403.399 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautenden Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 7. November 2001.

H. Beck.

(93232/201/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

**COSMOLUX INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. COSMOLUX S.A.).**

Gesellschaftssitz: Echternach, Zone Industrielle.

Im Jahre zweitausendeins, den sechszwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach,

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft COSMOLUX S.A. mit Sitz im Echternach, Zone Industrielle,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Beck mit dem Amtswohnsitz zu Echternach, am 24. Oktober 2001, noch nicht veröffentlicht im Mémorial,

mit einem Gesellschaftskapital von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) aufgeteilt in eintausend (1.000) Anteile von je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Marianne Jaminon, Privatbeamtin, wohnhaft zu D-Echternacherbrück.

Sie beruft zur Schriftführerin Frau Véronique Kinnen, Privatbeamtin, wohnhaft zu Herborn,

und zur Stimmzählerin Frau Peggy Simon, Privatbeamtin, wohnhaft zu Echternach.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Änderung des Gesellschaftsnamens in COSMOLUX INTERNATIONAL S.A. und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

2.- Statutarische Nominierungen.

3.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig die Änderung des Gesellschaftsnamens in COSMOLUX INTERNATIONAL S.A. und die entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung, um demselben folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung COSMOLUX INTERNATIONAL S.A.».

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Demission von Herr Johannes Ristelhuber, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-Köln, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied an, und erteilt demselben volle Entlast.

Dritter Beschluss

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Herr Dr. Norbert Giesen, Kaufmann, wohnhaft in D-50858 Köln, Frankenstrasse 64.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Jaminon, V. Kinnen, P. Simon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 octobre 2001, vol. 352, fol. 43, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 7. November 2001.

H. Beck.

(93233/201/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

T.C. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.317.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2001

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires ratifie le mandat du commissaire aux comptes pour l'an 2000 à la S.à r.l. FIDOMES.

Elle remercie et donne décharge à l'ancien commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK.

Le mandat du commissaire aux comptes confié à la S.à r.l. FIDOMES prendra fin à l'Assemblée Générale Annuelle Statuant sur l'exercice 2004.

Deuxième résolution

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100:

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 4.000.000,- LUF en Euros.

2. Décide d'augmenter le capital (dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales) de EUR 99.157,41 pour le porter de son montant actuel de EUR 99.157,41 à EUR 100.000,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.

3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

4. Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 juin 2001.

Pour la société

HOLDIHOES S.A. / DELMA ET CIE, S.à r.l.

Signature / Signature

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93213/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

SOLFICORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.201.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2001

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires ratifie le mandat du commissaire aux comptes pour l'an 2000 à la S.à r.l. FIDOMES.

Elle remercie et donne décharge à l'ancien commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK.

Le mandat du commissaire aux comptes confié à la S.à r.l. FIDOMES prendra fin à l'Assemblée Générale Annuelle Statuant sur l'exercice 2004.

Deuxième résolution

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100:

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 1.250.000,- LUF en Euros.

2. Décide d'augmenter le capital (dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales) de EUR 30.986,69 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 13,31 est réalisé sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation du capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

4. Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 mai 2001.

Pour la société

DELMA ET CIE, S.à r.l. / AMGUIL S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93214/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

TOP LEVEL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.232.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 août 2001

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100:

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,68 Euros.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,32 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.
3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (EUR 125,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Wiltz, le 31 août 2001.

Pour la société

DELMA ET CIE, S.à r.l.

Administrateur-Délégué

Signature

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93215/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

TECHNOGLASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Wintrange, Crendal, 14.

L'assemblée Générale s'est tenue le 13 juin 2001 dans les locaux de la société, et tous les actionnaires ont été convoqués conformément aux prescriptions reprises dans les statuts de la société.

Sont présents:

- Monsieur Georges Gerard, représentant la société CPEL Soparfi S.A.
- Madame Françoise Dovivat

Ils représentent ensemble 100% des parts sociales, soit la totalité du capital et peuvent donc valablement prendre les décisions imposées par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se trouve donc déchargé de justifier de l'envoi des convocations.

Monsieur Georges Gerard préside l'assemblée et nomme Madame Françoise Dovivat, au poste de secrétaire et Monsieur Demoulin au poste de commissaire.

L'assemblée étant valablement constituée, le président déclare la séance ouverte à 9.00 heures et donne lecture de l'ordre du jour suivant, tel qu'il a été communiqué préalablement aux comparants:

1. Approbation des comptes relatifs à l'année 2000.
2. Décharge à donner aux administrateurs
3. Décharge et quitus au bureau comptable
4. Renouvellement des mandats
5. Affectation du résultat

Procès-verbal établi par le Secrétaire au sujet des points de l'agenda:

1. L'assemblée Générale approuve à l'unanimité le bilan et le compte de Résultats établis au 31 décembre 2000, et en remet une copie en annexe au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

2. Décharge est donnée aux administrateurs pour la gestion de la société au courant de l'année 2000.

3. Il est décidé à l'unanimité de donner le quitus et décharge au bureau comptable pour les travaux effectués S.C.S.I. S.A. L-9743 Crendal.

4. En ce qui concerne le renouvellement des mandats, il est décidé de renouveler les mandats des administrateurs pour le nouvel exercice 2001.

5. Affectation du Résultat.

Le bénéfice de l'entreprise est de 34.933 LUF.

Il est décidé d'effectuer le report et de l'enregistrer dans le bilan.

Tous les points repris à l'agenda étant épuisés et aucun nouveau point ne se rajoutant à ce dernier, le Président demande au Secrétaire de bien vouloir acter au procès-verbal que l'Assemblée Générale s'est terminée à 10.00 heures.

Fait à Wintrange Crendal, le 13 juin 2001.

G. Gerard / F. Dovivat / M. Demoulin

Le Président / Le secrétaire / Le commissaire

Enregistré à Clervaux, le 13 novembre 2001, vol. 210, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(93262/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 novembre 2001.

KATIAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.360.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2001

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100:

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.
3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 septembre 2001.

Pour la société

DELMA ET CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93218/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

PALAIS D'ETE RESTAURANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Moestroff.
R. C. Diekirch B 4.309.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 74, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(93225/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

E.E.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.098.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2001

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires ratifie le mandat du commissaire aux comptes pour l'an 2000 à la S.à r.l. FIDOMES.

Elle remercie et donne décharge à l'ancien commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK.

Le mandat du commissaire aux comptes confié à la S.à r.l. FIDOMES prendra fin à l'Assemblée Générale Annuelle Statuant sur l'exercice 2004.

Deuxième résolution

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 1.250 voix sur 1.250:

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 263,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.250,- par incorporations de réserves.
3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 mai 2001.

Pour la société

DELMA ET CIE, S.à r.l. / SOLFICORP S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93222/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

MILESIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.798.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2001

L'Assemblée Générale des Actionnaires ratifie le mandat du commissaire aux comptes pour l'an 2000 à la S.à r.l. FIDOMES.

Elle remercie et donne décharge à l'ancien commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK.

Le mandat du commissaire aux comptes confié à la S.à r.l. FIDOMES prendra fin à l'Assemblée Générale Annuelle Statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 mai 2001.

Pour la société

DELMA ET CIE, S.à r.l. / SOLFICORP S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93219/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

D.CODE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

STATUTS

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Alène Dermine, agent commercial et immobilier agréé, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppen, rue de la Limite 103/21,

2) Madame Soili Mathieu, architecte d'intérieur, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppen, avenue Léopold III, 89.

Lesquelles comparantes ont déclaré vouloir constituer entre elles une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet au sens le plus large du terme, tant pour son propre compte que pour compte de tiers:

1. L'achat, la vente, la location, la négociation, la gestion, la construction, la transformation, la rénovation, le lotissement en matière immobilière et, d'une façon générale, toutes transactions et promotions immobilières généralement quelconques, y compris la conclusion de contrats d'entreprises, ainsi que les activités de conseil, d'étude, de consultance, d'expertise et de courtage en matière immobilière et en matière d'assurances.

La Société peut également effectuer toutes études, transactions et promotions relatives à des fonds de commerce quelle que soit la nature de ceux-ci.

2. L'accomplissement de tous actes relevant des missions de conseils ou de bureaux d'études dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie, de la décoration, de l'organisation, de la planification au sens le plus large du terme.

3. Les activités d'une agence de publicité, d'intermédiaire publicitaire et de relations publiques ainsi que toutes activités en rapport direct ou indirect avec la commercialisation de produits et services au sens le plus large, comme celles d'un bureau d'études, de recherches, d'analyses et d'intervention ainsi que d'organisation et de conseil dans le domaine de la communication et du marketing de même que de conseil en matière de gestion d'entreprises, avec organisation de séminaires de vente, de négociation et de marketing.

Au cas où la prestation de certains actes était soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la Société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces services, à la réalisation de ces conditions.

La Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales et financières, toutes opérations mobilières et immobilières qui sont de nature à réaliser, développer ou faciliter son objet social.

Elle pourra s'intéresser directement ou indirectement dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet similaire ou connexe au sien. La Société peut réaliser son objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Art. 3. La Société prend la dénomination de D.CODE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la Société est indéterminée.

Titre II.- Capital - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Elles sont toujours librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Titre IV.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés. Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre V.- Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2001.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Madame Alène Dermine, préqualifiée, quatre cents parts sociales	400
2) Madame Soïli Mathieu, préqualifiée, cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf (504.249,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ quarante-cinq mille (45.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les associées, représentant la totalité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa signature individuelle Madame Alène Dermine, préqualifiée.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz.

3) Il est expressément précisé que conformément aux dispositions de l'article 12bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales la Société reprendra les engagements contractés avant sa formation en son nom par Madame Alène Dermine, préqualifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Dermine, S. Mathieu, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2001, vol. 132S, fol. 34, case 6. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2001

A. Schwachtgen.

(93230/230/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

SAFRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Diekirch B 5.852.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2001

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires ratifie le mandat du commissaire aux comptes pour l'an 2000 à la S.à r.l. FIDOMES.

Elle remercie et donne décharge à l'ancien commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK.

Le mandat du commissaire aux comptes confié à la S.à r.l. FIDOMES prendra fin à l'Assemblée Générale Annuelle Statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 mai 2001.

Pour la société

DELMA ET CIE, S.à r.l. / SOLFICORP S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93220/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

PROCESSOR INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Clervaux.

—
Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 17 octobre 2000, enregistré à Diekirch, le 18 octobre 2000, vol. 604, fol. 28, case 1, que l'objet social de la société anonyme PROCESSOR INTERNATIONAL COMPANY S.A., constituée par acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Camille Hellinckx, en date du 3 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 56, du 4 février 1995 a été modifié comme suit:

La société a pour objet:

- la prestation de services administratifs et bureautiques à l'exclusion de toutes activités rentrant dans les professions d'expert comptable et de conseil économique;

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui le favorisent.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 17 novembre 2000.

F. Unsen.

(93228/234/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

PROCESSOR INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Clervaux.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 novembre 2000.

F. Unsen.

(93227/234/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

DAHN TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.850.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2001

L'Assemblée Générale des Actionnaires ratifie le mandat du commissaire aux comptes pour l'an 2000 à la S.à r.l. FIDOMES.

Elle remercie et donne décharge à l'ancien commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK.

Le mandat du commissaire aux comptes confié à la S.à r.l. FIDOMES prendra fin à l'Assemblée Générale Annuelle Statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 juin 2001.

Pour la société

DELMA ET CIE, S.à r.l. / SOLFICORP S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 77, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93221/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

JERSA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 17, Im Dahl.
R. C. Diekirch B 1.986.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2001

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 250 voix sur 250:

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 1.250.000,- LUF en 30.986,75 EUR.

2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 13,25 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,75 à EUR 31.000,- par incorporation de réserves.

3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

4. Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent vingt quatre (EUR 124,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 mai 2001.

Pour la société

J. Van Der Zee

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93223/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

LAUCALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9557 Wiltz, 6, rue Michel Rodange.
R. C. Diekirch B 4.171.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2001

Le 15 septembre 2001, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la LAUCALE S.A., a décidé de nommer un nouveau commissaire aux comptes, à savoir:

M. Van De Velde Laurent, demeurant à B-3090 Overijse, Chaussée de Bruxelles 511, en remplacement de M. Jacques Herben, demeurant à B-1340 Ottignies, 9, rue de Pinchard.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2002.

Pour publication au Mémorial.

Wiltz, le 15 septembre 2001.

Pour la société

F. Van De Velde

Administrateur délégué

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2001, vol. 172, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93224/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2001.

CHAMBRAIR GRAND-DUCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 2, rue Neuve.
R. C. Diekirch B 2.464.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Rosport le 27 septembre 2001

Les associés de la société CHAMBRAIR GRAND-DUCHE, S.à r.l., ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR pour le 1^{er} janvier 2002.

Le capital social de 500.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399)	12.394,68 EUR
Augmentation de capital par incorporation de réserves	105,32 EUR
	12.500,00 EUR

Le capital social de 12.500,- EUR est représenté par 100 parts sociales de 125,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Rosport, le 27 septembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93231/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

MEGA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

L'an deux mille un, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

1.- Monsieur Raphaël Mabilie, indépendant, demeurant à B-6183 Courcelles, 3, rue du Baty, ici représenté par Monsieur Jean-Pierre Hologne, demeurant à L-1318 Luxembourg, rue des Celtes 4, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Madame Isabelle Chabot, infirmière, demeurant à B-6183 Courcelles, 3, rue du Baty, ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Hologne, conseil économique, demeurant à L-1318 Luxembourg, rue des Celtes 4, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées, annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée MEGA SERVICES, S.à r.l., avec siège social à Wiltz, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 162 du 12 mars 1999.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quinze francs luxembourgeois (215,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à cinq cent mille deux cent quinze francs luxembourgeois (500.215,- LUF).

L'augmentation du capital de deux cent quinze francs luxembourgeois (215,- LUF) se fait par versements en espèces, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR, de sorte que le capital social de cinq cent mille deux cent quinze francs luxembourgeois (500.215,- LUF) s'établisse à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) et soit représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

L'article six des statuts aura désormais la teneur suivante :

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR).

Les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Raphaël Mabilie, indépendant, demeurant à B-6183 Courcelles, 3, rue du Baty, cinquante parts . . .	50
2. Madame Isabelle Chabot, infirmière, demeurant à B-6183 Courcelles, 3, rue du Baty, cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Le premier alinéa de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante :

«**Art. 2 (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prenom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Hologne, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 octobre 2001, vol. 419, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 novembre 2001.

E. Schroeder.

(93235/228/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

FAHL IMMOBILIEN A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6447 Echternach, 1, rue Hoveleck.

H. R. Diekirch B 4.017.

Durch Gesellschafterbeschluss vom 25. Oktober 2001 wurde beschlossen, das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln und Artikel 5 - Abschnitt 1 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Kapital wird auf dreissigtausendneunhundertsechundachzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 EUR) festgesetzt, eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert der AKtien.»

Unterschrift

ein Bevollmächtigter

Enregistré à Remich, le 7 novembre 2001, vol. 177, fol. 3, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(93234/820/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

FAHL IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6447 Echternach, 1, rue Hoveleck.

R. C. Diekirch B 4.017.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 7 novembre 2001, vol. 177, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 novembre 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(93256/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

BOUTIQUE TIERS-MONDE NORD.

Siège social: Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 949.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2001, vol. 269, fol. 37, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 novembre 2001.

Signature.

(93282/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2001.

BOUTIQUE TIERS-MONDE NORD.

Siège social: Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 949.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2001, vol. 269, fol. 37, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 novembre 2001.

Signature.

(93283/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2001.

MATCH EST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Echternach.
R. C. Diekirch B 772.

EXTRAIT

Il résulte des décisions collectives ordinaires prises à la réunion des associés tenue en date du 20 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, volume 558, folio 100, case 1,

qu'il a été décidé de convertir la monnaie d'expression du capital social en Euro et de modifier par conséquent l'article 5 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000,-), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,-) chacune.»

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 novembre 2001.

G. Lecuit.

(93239/200/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

MATCH EST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Echternach.
R. C. Diekirch B 772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 novembre 2001.

G. Lecuit.

(93240/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

COLUPLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9743 Wincrange, Maison 14.

Rapport de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2001

L'assemblée générale s'est tenue le 15 juin 2001, dans les locaux de la société, et tous les actionnaires ont été convoqués conformément aux prescriptions reprises dans les statuts de la société.

Est présent: Patrick De Meulemeester.

Il représente 100 % des parts sociales, soit la majorité du capital et peut donc prendre valablement les décisions imposées par l'assemblée générale.

L'assemblée générale débute à 9.00 heures.

Le président désigné est Patrick De Meulemeester.

Le secrétaire désigné est Georges Gérard.

Le scrutateur désigné est Sophie Darche.

Après avoir évoqué les grands événements de l'année écoulée et étant acquit le fait que les perspectives de la société laissent présager d'une évolution favorable, le président énonce les points mis à l'ordre du jour de l'agenda dans la convocation de l'assemblée générale:

1. Approbation des comptes relatifs à l'année 2000.
2. Décharge à donner aux administrateurs.
3. Décharge et quitus au bureau comptable.
4. Affectation du résultat.

Procès-verbal établi par le président au sujet des points de l'agenda

1. L'assemblée générale approuve à l'unanimité le bilan et le compte de résultats établis au 31 décembre 2000, et en remet une copie en annexe au procès-verbal de l'assemblée générale.

2. Décharge est donnée aux administrateurs pour la gestion de la société au courant de l'année 2000.

3. Il est décidé à l'unanimité de donner le quitus et décharge au bureau comptable pour les travaux effectués.

4. Affectation du résultat.

Le bénéfice de l'entreprise est de 351.470,- LUF.

Il est décidé d'effectuer le report et de l'enregistrer dans le bilan.

Tous les points repris à l'agenda étant épuisés et aucun nouveaux points ne se rajoutant à ce dernier, le président acte au procès-verbal que l'assemblée générale s'est terminée à 10.00 heures.

Fait à Crendal, le 15 juin 2001.

P. De Meulemeester / G. Gérard / S. Darche

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Clervaux, le 23 octobre 2001, vol. 210, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(93285/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2001.

AUTO-TEAM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 20, route d'Arlon.
R. C. Diekirch B 2.607.

Décisions de l'associé

1) Répartition du résultat de l'année 2000

Perte de l'année: LUF 998.982.

La perte sera reportée.

2) Décharge

Décharge est donnée au gérant de la société.

3) Augmentation du capital et conversion du capital social en Euro

L'associé décide d'augmenter le capital social de LUF 4.249 par un paiement en espèces de l'associé. Après cette augmentation, le capital social est de LUF 504.249. Ce capital est ensuite converti au cours de change d'un Euro (40,3399 LUF) en 12.500 Euros. Le capital social est divisé en 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros chacune.

Le nombre total des parts sociales reste inchangé après conversion du capital social en Euro.

Le nombre des parts sociales par associé reste donc également inchangé.

Suite à la résolution qui précède, l'associé a décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500 Euros (douze mille cinq cents Euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de 25 Euros (vingt-cinq) Monsieur Giovanni Antonacci, demeurant à Gilsdorf 500 parts.»

Grosbous, le 26 octobre 2001.

G. Antonacci.

Enregistré à Diekirch, le 12 novembre 2001, vol. 269, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(93243/591/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

AUTO-TEAM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 20, route d'Arlon.
R. C. Diekirch B 2.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Diekirch, le 12 novembre 2001, vol. 269, fol. 35, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 novembre 2001.

Signature.

(93246/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

F.E.L. A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 33A.
R. C. Diekirch B 2.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 novembre 2001.

E. Schroeder

Notaire

(93238/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

LUXEN HOUSING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
H. R. Diekirch B 4.197.

Jahresabschluss 2000

Beschlüsse der Gesellschafterversammlung

1) Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden angenommen.

2) Entlastung wird dem Verwaltungsrat sowie dem Kommissar erteilt und sie werden in ihrem Amt bestätigt.

3) Der Verlust des Geschäftsjahres von LUF 444.822 wird vorgetragen.

4) Die Jahreshauptversammlung beschliesst gemäss Artikel 100 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, die Gesellschaft weiter zu führen.

5) Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig eine Kapitalerhöhung von LUF 537 vorzunehmen durch Bareinzahlung. Das Kapital von LUF 1.250.537 wird anschliessend in 31.000 Euro umgewandelt. Das Gesellschaftskapital ist in 100 Anteile mit einem Nennwert von Euro 310 aufgeteilt.

Aufgrund des vorherigenden Beschlusses veranlassen die Gesellschafter den Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft folgendermassen zu ändern:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in hundert (100) Anteile von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).»

Diekirch, den 12. Oktober 2001.

Unterschriften.

Enregistré à Diekirch, le 12 novembre 2001, vol. 269, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(93244/591/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

LUXEN HOUSING, Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R. C. Diekirch B 4.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Diekirch, le 12 novembre 2001, vol. 269, fol. 36, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 novembre 2001.

Signature.

(93245/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

CARPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 119, route de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 5.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 76, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour la CARPORT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(93247/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

BRIFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

R. C. Diekirch B 4.955.

Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 12 novembre 2001

Bureau

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Réculé.

Présences

L'assemblée constate que toutes les actions sont présentes ou représentées.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Loi du 10 décembre 1998 relative

- à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée,

- aux différences résultant de l'application des règles d'arrondi.

Le capital social de la société, 1.250.000 LUF, sera transformé en 30.987 Euros et arrondis à 31.000 Euros.

L'augmentation du capital de 13 Euros sera effectuée par incorporation de réserves.

Le nombre de parts sociales sera maintenu à 1.250; elles seront sans désignation de valeur.

Délibérations

Après délibérations, l'assemblée vote, à l'unanimité le point inscrit à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 11.00 heures.

Liste des présences à l'assemblée générale extraordinaire du lundi 12 novembre 2001

F. Renson / G. Réculé

Enregistré à Wiltz, le 12 novembre 2001, vol. 172, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93259/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

MORGAN & REUTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 15, rue Ermesinde.
R. C. Diekirch B 5.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 76, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour la MORGAN & REUTER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(93248/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

LUXINDUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 29, avenue de la Gare.
R. C. Diekirch B 1.767.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2001, vol. 559, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 novembre 2001.

Signature.

(93249/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

RECATOIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 6, op d'Burrigplatz.
R. C. Diekirch B 5.681.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2001, vol. 559, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 13 novembre 2001.

Signature.

(93250/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

GARAGE RUDY REUTER DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, 26, rue d'Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 2.224.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2001

Les Actionnaires de la société GARAGE RUDY REUTER DIEKIRCH S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social le 28 septembre 2001, ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social de la société en EUR. Cette conversion du capital prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2001.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 2.000.000,- LUF / 40,3399	49.578,70
Augmentation de capital par incorporation de réserves.....	421,30
	50.000,00

Le capital social de 50.000 EUR est représenté par 2.000 actions de valeur nominale 25 EUR chacune, entièrement libérées.

Par ailleurs, la société remplissant, depuis deux exercices consécutifs, les critères de recours à un Réviseur d'Entreprise, l'Assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de nommer à ce poste, pour l'exercice 2001, la société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprise.

Le Réviseur d'Entreprise qui déclare accepter son mandat est élu pour une durée de une année c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2001.

Diekirch, le 28 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 61, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93272/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2001.

INTER-LUX TRUCKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 9, Bohey.
R. C. Diekirch B 5.502.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2001, vol. 559, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Doncols, le 13 novembre 2001.

Signature.

(93251/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

CARRELAGES ET MOSAIQUES SAUER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9755 Hupperdange, Maison 53.
R. C. Diekirch B 5.651.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 7 novembre 2001, vol. 177, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 novembre 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(93252/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

TIP TOP CHAUSSURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6460 Echternach, 28, place du Marché.
R. C. Diekirch B 5.634.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 7 novembre 2001, vol. 177, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 novembre 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(93253/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

POLU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 23, rue Principale.
R. C. Diekirch B 4.527.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 7 novembre 2001, vol. 177, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 novembre 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(93254/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

**ROVER HOSINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GARAGE PROCAR).**

Siège social: L-9806 Hosingen, 6, rue Principale.
R. C. Diekirch B 2.691.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2001, vol. 269, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(93277/561/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2001.

ACCOUNT & MANAGEMENT FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Useldange.
R. C. Diekirch B 4.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Diekirch, le 30 octobre 2001, vol. 269, fol. 28, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 novembre 2001.

Signature.

(93257/669/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

ACCOUNT & MANAGEMENT FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Useldange.
R. C. Diekirch B 4.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Diekirch, le 30 octobre 2001, vol. 269, fol. 28, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 novembre 2001.

Signature.

(93258/669/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

TRANSPORTS GANSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 13, rue du Village.
R. C. Diekirch B 5.473.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 7 novembre 2001, vol. 177, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 novembre 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(93255/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

LOCARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, 20, route d'Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 4.758.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2001

Les Actionnaires de la société LOCARLUX S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social le 28 septembre 2001, ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social de la société en EUR. Cette conversion du capital prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2001.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 2.000.000,- LUF / 40,3399	49.578,70
Augmentation de capital par incorporation de réserves.....	421,30
	50.000,00

Le capital social de 50.000 EUR est représenté par 2.000 actions de valeur nominale 25 EUR chacune, entièrement libérées.

Par ailleurs, la société remplissant, depuis deux exercices consécutifs, les critères de recours à un Réviseur d'Entreprise, l'Assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de nommer à ce poste, pour l'exercice 2001, la société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprise.

Le Réviseur d'Entreprise qui déclare accepter son mandat est élu pour une durée de une année c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2001.

Diekirch, le 28 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 61, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93273/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2001.

STEGASMA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9530 Wiltz, 52, rue des Charretiers.
R. C. Diekirch B 5.925.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 12 novembre 2001

Bureau

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Réculé.

Présences

L'assemblée constate que toutes les actions sont présentes ou représentées.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Loi du 10 décembre 1998 relative
- à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée,
- aux différences résultant de l'application des règles d'arrondi.
Le capital social de la société, 1.250.000 LUF, sera transformé en 30.987 Euros et arrondis à 31.000 Euros.
L'augmentation du capital de 13 Euros sera effectuée par incorporation de réserves.
Le nombre de parts sociales sera maintenu à 100; elles seront sans désignation de valeur.

Délibérations

Après délibérations, l'assemblée vote, à l'unanimité le point inscrit à l'ordre du jour.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 11.00 heures.

Liste des présences à l'assemblée générale extraordinaire du lundi 12 novembre 2001.

BRIFEX S.A. / G. Réculé

Signature / -

Enregistré à Wiltz, le 12 novembre 2001, vol. 172, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93260/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2001.

P.C.I. SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

L'an deux mille un, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Panayiotis Chantzis, employé, demeurant à B-6043 Ransart, 56, rue René Delhaize (Belgique), ici représenté par Monsieur Jean-Pierre Hologne, conseil économique, demeurant à L-1318 Luxembourg, 4, rue des Celtes, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle P.C.I. SERVICES, S.à r.l., avec siège social à Wiltz, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 663 du 15 septembre 2000.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quinze francs luxembourgeois (215,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à cinq cent mille deux cent quinze francs luxembourgeois (500.215,- LUF).

L'augmentation du capital de deux cent quinze francs luxembourgeois (215,- LUF) se fait par versements en espèces, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois en Euro au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- euro, de sorte que le capital social de cinq cent mille deux cent quinze francs luxembourgeois (500.215,- LUF) s'établisse à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) et soit représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante :

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR).

Toutes les parts sociales sont détenues par Monsieur Panayiotis Chantzis, employé, demeurant à B-6043 Ransart, 56, rue René Delhaize (Belgique).»

Troisième résolution

L'associé décide de transférer le siège social de L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Le premier alinéa de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Hologne, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 octobre 2001, vol. 419, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 novembre 2001.

E. Schroeder.

(93265/228/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2001.

LIBRA DIGITAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 21, Grand-rue.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de part, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 12 octobre 2001, enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2001, volume 607, folio 30, case 12, que

le capital social de la société à responsabilité limitée LIBRA DIGITAL SERVICES, S.à r.l. avec siège social à L-9240 Diekirch, 21, Grand-rue, constituée par acte du notaire Fernand Unsen en date du 23 septembre 2001, non encore publié au Mémorial C se répartit comme suit:

1. Monsieur Frédéric Bernard, aide-soignant, demeurant à L-9240 Diekirch, 21, Grand-rue deux cent quarante-neuf parts sociales	249
2. Madame Nelly Bernard, maître-typographe demeurant à L-3442 Dudelange, 195, rue des Champs, deux cent cinquante et une parts sociales	251
Total: cinq cents parts sociales	500

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 novembre 2001.

F. Unsen.

(93264/234/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2001.

MULTI SNACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 21, rue Abbé Muller.

R. C. Diekirch B 5.375.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2001, vol. 269, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(93281/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2001.